

Introduction

La crise actuelle de l'ordre économique mondial ainsi que ses graves répercussions sur les pays africains par la diminution de leurs ressources requiert, d'une manière générale, une participation accrue de l'initiative privée au développement du continent. Dans cette optique, les femmes africaines entrepreneurs se trouvent dans une situation très critique compte tenu des nombreuses responsabilités qu'elles assument et des difficultés énormes qu'elles rencontrent en raison de l'écart sans cesse croissant qui existe entre ces responsabilités et les ressources dont elles disposent.

Eu égard à ce qui précède, les principaux objectifs du présent exposé sont les suivants :

- 1) examiner le rôle de l'initiative privée dans le développement de l'Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des femmes entrepreneurs ;
- 2) analyser la situation des femmes africaines entrepreneurs et les obstacles majeurs auxquels elles sont confrontées ;
- 3) présenter certaines des mesures prises par diverses institutions en leur faveur ;
- 4) formuler des recommandations pour les différents niveaux d'intervention et d'action.

Partie I Le rôle de l'initiative privée en Afrique :

L'initiative privée est une activité qui remonte loin dans l'histoire de l'Afrique. Le secteur informel constitué de micro-entreprises agricoles commerciales et industrielles a fourni un cadre propice au développement de l'initiative privée nationale. De nos jours, les commerçants et les artisans continuent à créer des entreprises rentables selon des règles et des traditions ancestrales bien établies.

Le système colonial a légué aux sociétés africaines un modèle économique de type européen divisé en secteur privé, et public. A l'avènement de l'indépendance, le rôle d'entrepreneur de l'Etat a été renforcé et systématisé sous prétexte que le secteur privé local ne disposaient pas des compétences techniques et de gestion ni de capital pour soutenir la concurrence avec les entreprises étrangères et partant, qu'il n'était pas en mesure d'entraîner une industrialisation et un développement accélérés. Par conséquent, l'accent a été mis sur l'augmentation des exportations de matières premières et sur un développement axé sur l'industrie. Les profits substantiels réalisés à partir des matières premières et/ou sur le pétrole ont fortement contribué à la croissance économique enregistrée par certains pays africains au cours de la décennie après l'indépendance.

Cette stratégie et les programmes d'action sur lesquelles reposait le système économique ont affecté l'investissement à long terme par les entrepreneurs du secteur privé tant nationaux qu'étrangers. Ainsi, malgré l'existence de l'initiative privée locale, au niveau national la situation n'a pas été propice au développement du secteur privé et des initiatives privées.

Cependant, tout au long des années 1980, les lourds déficits chroniques, le manque d'efficacité avéré du secteur public et les déséquilibres du marché provoqués par l'intervention abusive de l'Etat, ont amené les pays à reconsidérer le rôle des entrepreneurs dans le développement du Continent.

En particulier, l'aggravation de la situation économique de l'Afrique à la fin des années 1970 et au début des années 1980 exigeait l'application de diverses mesures correctives dont les plus connues sont les prêts et programmes d'ajustement structurels. Compte tenu de l'incidence de ces initiatives sur certains sous-secteurs de l'économie et sur certaines couches de la population (notamment les femmes et les enfants) on en est venu à accorder une place prépondérante au développement de l'entreprise privée. Les populations africaines vivant en dehors du système économique formel ont toujours été tributaires de l'entreprise traditionnelle pour leur subsistance et leur croissance économique. En Afrique, au cours des deux dernières décennies, une forte croissance des pourcentages d'emplois et de revenus générés par les petites et micro-entreprises du secteur informel a été enregistrée. La démographie galopante, la baisse du rendement agricole due à l'exode rural et la compression des dépenses publiques ont tous été des

Devant cette tendance persistante, les Etats africains et la communauté des bailleurs de fonds ont fini par reconnaître la nécessité impérieuse de contribuer au développement de l'initiative privée en tant que moteur de la croissance et de la productivité à long terme, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté.

Malgré la tendance sus-mentionnée, le développement durable de l'initiative privée et du secteur privé en Afrique est confronté à de nombreux obstacles. Parmi lesquels, il faut citer le cloisonnement du secteur privé et la part que détiennent africains dans ce secteur. Les grandes entreprises sont généralement détenues et contrôlées par des étrangers et les petites et moyennes entreprises dominées par les hommes. Les micro-entreprises et les activités génératrices de revenu sont entre les mains des non-scolarisés et des couches défavorisées de la population où prévalent les femmes. Les grandes et moyennes entreprises font partie du secteur formel et comme telles bénéficient de l'aide du gouvernement et de l'assistance fournie par la plupart des bailleurs de fonds. Les micro-entreprises et les activités génératrices de revenu sont plutôt dans le secteur informel et sont de ce fait considérées comme illégales. En conséquence, la plupart des politiques et des règlements appliqués aux entreprises tendent à supprimer, sinon à décourager les activités de ce secteur.

En plus du problème de morcellement indiqué plus haut, les autres obstacles au développement durable de l'initiative privée en Afrique comprennent toute une série de facteurs macro-économiques négatifs qui ont affecté les taux d'épargne et les investissements au cours de ces dernières années. Parmi eux, il faut citer les déséquilibres fiscaux chroniques et externes, les transitions politiques difficiles, les restructurations et par-dessus tout l'instabilité des climats politiques et économique. A ces considérations, il convient d'ajouter le manque de capital et de crédit en faveur de l'initiative privée qui provient des politiques d'investissement peu appropriées et des faiblesses structurelles qui ont freiné la mobilisation de ressources et empêché l'accès du secteur privé aux ressources disponibles.

Compte tenu en particulier, des divers obstacles ci-dessus mentionnés aucun développement d'initiative privée ne peut se faire sans une étude approfondie des systèmes financiers existants, des règles et procédures bancaires et des codes d'investissement en vigueur. Dans la plupart des pays africains, les cultures nationales défavorables à l'initiative privée méritent

A ce stade, il convient de poser la question suivante : Comment les femmes africaines entrepreneurs sont-elles représentées dans les faits ci-dessus, quels rôles jouent-elles et quels obstacles rencontrent-elles ?

Partie II Les femmes entrepreneurs en Afrique :

Pendant plusieurs siècles, les femmes africaines ont pratiqué l'initiative privée. Elles ont joué un rôle prédominant en tant que commerçantes dans les marchés locaux et elles ont occupé une place prépondérante dans le commerce international et intercontinental pour certains articles spécifiques. Le commerce vient juste au deuxième rang après l'agriculture parmi les principales activités des femmes.

La plupart des Etats africains ont accédé à l'indépendance il y a au moins trente ans. Pour analyser les facteurs qui déterminent le rôle des femmes africaines entrepreneurs dans le développement social et économique de l'Afrique au cours des trois dernières décennies, nous ferons une brève étude rétrospective des activités économiques des femmes dans les sociétés traditionnelles ainsi que des changements économiques apportés par le système colonial.

Une analyse des systèmes économiques complexes et variés qui existent à travers le continent montre que les femmes africaines ont été, restent et devraient rester économiquement indépendantes, pour contrôler leurs propres ressources économiques qui étaient souvent investies dans leur famille d'origine et pour léguer leurs biens à des lignées différentes de celles de leurs époux.

La législation coloniale a imposé des changements dans le statut juridique des femmes, notamment au sein de la grande famille à laquelle elle a accordé une importance particulière. Les privilèges coutumiers reconnus aux femmes ont été négligés et au pire des cas, ils ont été abolis par les nouveaux systèmes juridiques. Pour beaucoup de femmes, la colonisation impliquait une dépréciation de leur statut par rapport aux hommes. Le statut des femmes en tant qu'agents économiques indépendants a été sérieusement mis en cause par les autorités coloniales qui ont fait prévaloir des systèmes juridiques européens du 19ème siècle où les femmes étaient considérées sur le plan économique comme des mineures devant la loi. En Angleterre et en France, les femmes mariées n'avaient pas le droit d'avoir des ressources financières ou leur propre ou de participer à des entreprises sans le consentement

de leur époux, contrairement à la situation qui prévalait dans la plupart des sociétés en Afrique.

En dehors de la discrimination juridique et économique, les femmes africaines n'avaient pas non plus un droit d'accès au domaine de la formation et de l'éducation. L'éducation des femmes consistait essentiellement à gérer l'économie domestique c'est-à-dire, l'alimentation de la famille, la couture, etc. Jusqu'à une date récente, beaucoup de projets de développement en faveur des femmes étaient basés sur de telles activités. Peu de femmes avaient accès à l'éducation dans quelque domaine que ce soit.

Même avec ces obstacles, les femmes ont toujours fortement contribué à la production et utilisé leurs produits pour constituer la base des activités commerciales des micro-entreprises. Malheureusement, l'indépendance a apporté quelques réformes dans le statut juridique des femmes. A ce jour, les principaux obstacles que rencontrent les femmes entrepreneurs proviennent de la discrimination imposée par le système colonial.

Classification des femmes entrepreneurs et des obstacles qu'elles rencontrent :

L'importance de la distinction entre les diverses catégories de femmes entrepreneurs réside dans le fait que cela permet de faciliter l'identification des différentes catégories d'obstacles/besoins, tout en facilitant ainsi la rationalisation des mesures d'intervention.

On peut faire la distinction entre les catégories selon les activités suivantes :

- i) activités de subsistance menées par les femmes les plus défavorisées

Les femmes engagées dans des activités de survie ne peuvent pratiquement pas subvenir à leurs propres besoins ni à ceux de leur famille. Il s'agit des paysannes qui se consacrent aux cultures de subsistance, des vendeuses ambulantes et très souvent des femmes dont les activités se situent à la limite des activités domestiques et économiques :

ii) les micro entreprises :

Les micro-entreprises utilisent moins de dix travailleurs à temps plein. Elles opèrent généralement à domicile, utilisent des méthodes traditionnelles, desservent en général les marchés locaux, et se trouvent en principe, dans le secteur informel ;

iii) les petites entreprises

Elles emploient entre dix et cinquante travailleurs et sont situées en général hors du domicile de leurs propriétaires, utilisent en partie la technologie moderne ainsi que des systèmes plus complexes d'achat et de commercialisation.

Les deux catégories (i) et (ii) sont classées dans le secteur informel. Ce secteur a plusieurs facteurs qui facilitent la participation des femmes, au moins au bas de l'échelle. Sa structure souple et sa flexibilité leur permettent de faire face aux tâches domestiques et de se consacrer aux activités génératrices de revenus. Cependant, les entrepreneurs du secteur informel doivent faire face à une rude concurrence, car cette facilité d'accès implique une concurrence très serrée pour les mêmes activités.

Par ailleurs, la crise économique en Afrique ainsi que la baisse du pouvoir d'achat ont une incidence plus grave sur les entreprises très petites et marginales. Celles détenues par des femmes sont les plus durement frappées. Les PAS et la compression des dépenses publiques qu'ils entraînent ainsi que le regain d'intérêt pour le développement de l'initiative privée ont augmenté le nombre d'entrepreneurs dans le secteur informel. Par conséquent, les pauvres et les femmes entrepreneurs non-scolarisées sont désavantagés dans leurs activités par des concurrents plus qualifiés et scolarisés qui sont généralement des hommes.

Les autres contraintes auxquelles les femmes entrepreneurs sont plus spécialement confrontées sont :

i) L'Education et la formation

Les femmes entrepreneurs du secteur informel font l'apprentissage de leur métier auprès d'autres femmes, très souvent à domicile. Toutefois, à l'exception de quelques méthodes de production traditionnelles, cèdent le pas aux

techniques de commercialisation et de gestion moderne, les femmes ont tendance à se classer plutôt au dernier rang par rapport aux hommes entrepreneurs. Plus précisément, le faible taux d'alphabétisation des femmes entrepreneurs freine leur capacité à assurer les tâches administratives et à se conformer aux procédures administratives liées à la demande de prêt ou en vue d'obtenir un crédit.

ii) Le Crédit :

Ce point ayant déjà été largement débattu ne nécessite plus d'être développé. Toutefois, les aspects importants à souligner concernent les problèmes de garantie, le coût de gestion des petits prêts, l'absence de banques commerciales dans les zones rurales, le manque de sensibilisation du personnel des banques aux considérations de genres, etc. Plus spécifiquement, dans les domaines où le gouvernement consent des prêts aux producteurs, c'est souvent le chef de famille qui est automatiquement désigné comme étant éligible pour le prêt. Malgré le fait qu'en Afrique plus de 22 % des ménages sont dirigés par des femmes, les systèmes juridiques de nombreux pays ne reconnaissent pas les femmes comme chefs de famille. Contrairement à ce qui se passe en réalité dans la politique de gestion de l'économie familiale, on suppose que toutes les ressources économiques sont détenues par le mari, cela en dépit du fait que dans la plupart des ménages africains, les femmes et les hommes gèrent des comptes séparés.

iii) La Faible productivité :

La rentabilité des entreprises gérées par les femmes est diminuée par des facteurs tels que les coûts unitaires élevés des matières premières et le faible niveau de technologie. Il s'en suit des faibles niveaux de productivité, des coûts de production élevés et partant, beaucoup de femmes entrepreneurs ont un revenu nettement inférieur au salaire minimum. En outre, le manque de services et de facilités pour aider les femmes à s'organiser pendant la grossesse et à assurer les soins infantiles réduit davantage la productivité des femmes entrepreneurs.

iv) Le cadre de la politique économique nationale

Le cadre administratif peu accueillant ajoute des charges coûteuses à la création et au fonctionnement des petites entreprises et ne prévoit pas de

détaillants, ce qui complique davantage la situation actuelle des femmes entrepreneurs.

Le secteur informel manque en général d'appui institutionnel parce que les entrepreneurs de ce secteur craignent l'intervention du gouvernement auquel il ne veulent pas avoir à affaire, et parce que ce secteur a habituellement été moins visible et considéré comme peu important dans le processus de développement. Par conséquent, de par sa nature même, l'appui au secteur informel a été beaucoup plus complexe que l'aide en faveur du secteur formel.

Même dans le secteur formel, les femmes souffrent du manque de structure d'aide en faveur des entreprises par ailleurs, souvent elles ne font pas partie de la chambre de commerce locale, et ne figurent pas parmi les principaux emprunteurs des banques ; en plus elles restent pratiquement inconnues des comités de promotion des investissements et/ou associations d'exportation et perdent de ce fait des bonnes possibilités d'affaires.

La partie précédente du présent exposé a essayé de donner un bref aperçu de certains traits caractéristiques des femmes africaines entrepreneurs en mettant en relief leurs principaux besoins et les obstacles qu'elles rencontrent. Il ressort de cette analyse que compte tenu des tendances économiques, démographiques et de la faible capacité institutionnelle des gouvernements, les ONG et le secteur financier mènent des efforts en vue d'améliorer la situation particulièrement difficile des femmes entrepreneurs. En fait, actuellement il n'existe pas de programme efficace de grande envergure comme en Asie et en Amérique latine. La dernière partie de l'exposé se consacrera à la définition des composantes de ce programme d'aide en faveur des femmes africaines entrepreneurs.

Partie III Mesures actuelles en faveur des femmes entrepreneurs

Plusieurs institutions africaines se consacrent actuellement à diverses formes d'aide en faveur des femmes entrepreneurs. Cette partie de l'exposé se propose de présenter les principaux types d'aides octroyées aux femmes. Les institutions dont traite cette partie ne constituent en aucun cas un échantillon représentatif ; elles montrent simplement des exemples concernant les types d'actions actuellement entreprises par différentes institutions africaines. Par ailleurs, nous définirons les voies et moyens les plus appropriés pour que, compte tenu de leurs différents mandats, ces

i) Zone d'échange préférentiel (ZEP) :

La stratégie de la ZEP en faveur des femmes vise à atteindre les objectifs suivants :

- améliorer les conditions économiques des femmes dans les pays de la ZEP ;
- renforcer la prise de conscience des problèmes d'IFD au niveau politique ;
- intégrer les femmes dans les programmes d'échange et de développement de la ZEP.

Plus particulièrement, un programme des femmes entrepreneurs est en cours de préparation et ses principales activités prévoient la création d'un fonds renouvelable visant à octroyer aux femmes un crédit à des conditions avantageuses, fournir l'aide en vue de l'identification des possibilités d'investissement, procurer l'assistance pour la recherche de débouchés.

La première Table ronde des femmes entrepreneurs des Etats d'Afrique du sud et de l'est s'est tenue en juillet 1992. Elle a recommandé la création d'associations nationales des femmes entrepreneurs. Un projet de charte en vue de la création d'une Fédération des associations de femmes entrepreneurs de la ZEP a été également élaborée.

ii) Mécanisme spécial de financement de la préparation des projets en Afrique (MSFPP) :

Conscients du rôle que joue le secteur privé et du potentiel que recèle l'initiative privée, la Banque africaine de développement, le FMI et le PNUD ont conjugué leurs efforts en vue d'aider les entrepreneurs africains à promouvoir des petites et moyennes entreprises viables ce qui a permis la création du MSFPP en 1986 dont l'objectif majeur est:

- 1) d'accélérer la promotion d'entreprises privées sous l'égide des entrepreneurs africains ;
- 2) de mettre au point une structure locale fiable de prestations de consultants

Depuis sa création en 1986, le MSFPP a contribué à la préparation ainsi qu'à la mobilisation de ressources pour 101 projets en Afrique subsaharienne. Sur ce total, seulement 15 projets étaient détenus ou gérés par des femmes ou alors elles en étaient les principales participantes et/ou bénéficiaires.

Le plafond fixé actuellement pour les projets est au dessus des moyens des femmes entrepreneurs. De plus, les obstacles institutionnels et structurels qu'elles rencontrent ne leur permettent pas de tirer profit des services du MSFPP. Aussi, cette structure s'efforce-t-elle de résoudre le problème par les actions suivantes :

- augmenter au niveau local le nombre des femmes consultantes ;
- développer et mettre en place des mécanismes de coopération entre les diverses institutions d'aide multilatérale et bilatérale notamment en faveur des femmes entrepreneurs ;
- encourager une plus grande flexibilité dans les procédures d'approbation des projets, sensibiliser les banques locales et les institutions de financement sur la condition des femmes entrepreneurs et sur leurs besoins, etc.

Banque africaine de développement (BAD)

Le Groupe de la Banque reconnaît que le développement soutenu du continent dépend fortement, entre autres, de la promotion d'une initiative privée locale dynamique qui, jusqu'à présent était quelque peu marginale. Puisqu'il est peu probable que les investissements publics soient suffisants pour produire des taux de croissance soutenus, ils seront largement tributaires de la capacité du secteur privé à mobiliser des ressources en vue d'investissements productifs.

A partir de la stratégie ci-dessus mentionnée, il existe des moyens spécifiques par lesquels la BAD octroie l'aide en faveur des femmes entrepreneurs en Afrique, qui sont :

- a) les lignes de crédit octroyées à un certain nombre d'institutions de financement du développement (IFD) à travers

le continent. L'objectif de cette aide vise à financer des petites et moyennes entreprises que la BAD n'est pas en mesure d'aider efficacement par une intervention directe. Toutefois, les prêts octroyés par les IFD ont encore tendance à être assez élevés et ne sont pas à la portée de la majorité des femmes dans des petites et moyennes entreprises.

L'Unité WID de la BAD a préparé des directives pour faciliter l'octroi de ces prêts de manière à accroître le nombre des femmes bénéficiaires.

- b) L'Unité développement du secteur privé de la BAD a été créée pour aider directement le secteur privé sans passer par les circuits gouvernementaux. Actuellement, PSDU se consacre essentiellement à l'aide financière directe en faveur des moyennes et grandes entreprises, bien qu'elle envisage une assistance indirecte aux plus petites unités industrielles grâce à des lignes de crédit. Toutefois, à ce jour, aucune entreprise détenue ou gérée par des femmes n'a reçu de financement de PSDU.
- c) L'Unité WID se donne pour priorité de fournir un crédit aux femmes entrepreneurs. A cet égard, un rapport contenant des recommandations spécifiques en vue de faciliter l'accès des femmes au crédit a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration.
- d) Plusieurs projets spécifiques WID financés par la BAD et en cours d'exécution ont des composantes de crédit exclusivement destinées aux femmes entrepreneurs.

En relation avec les activités que mènent les institutions mentionnées plus haut, il convient de faire les remarques suivantes :

- 1) la plupart des activités décrites ont tendance à ne pas inclure la majorité des femmes entrepreneurs, notamment dans les catégories définies comme étant des activités de survie ou des micro-entreprises, mais plutôt celle des grandes et moyennes entreprises.

- 2) On a souvent constaté des chevauchements d'initiatives visant l'aide aux femmes entrepreneurs (par exemple, entre l'initiative de la CEA pour les femmes entrepreneurs et celle de la Fédération des associations de femmes entrepreneurs de la ZEP, etc).
- 3) Une des principales entraves aux actions mentionnées aux paragraphes (1) et (2) ci-dessus est le manque de données systématiques et détaillées concernant les femmes entrepreneurs en Afrique. Les aspects liés à toutes les considérations ci-dessus seront traités dans la dernière partie du présent exposé.

Conclusions et recommandations

L'analyse qui précède a mis en évidence plusieurs points importants à partir desquels l'on peut prendre des mesures et formuler des recommandations eu égard à la situation des femmes entrepreneurs en Afrique.

Ces recommandations se fondent sur les principes suivants :

- a) les femmes entrepreneurs ne constituent pas un groupe homogène, leurs besoins divers ne peuvent pas être traités de manière uniforme.
- b) Ce qui semble être rentable du point de vue du bailleur de fonds ne l'est pas forcément pour le bénéficiaire. En particulier, les opinions, les besoins et autres problèmes des femmes entrepreneurs ne peuvent pas être fondés sur des hypothèses. Elles doivent participer elles-mêmes à toute action entreprise en leur faveur ;
- c) En rapport avec les principes sus-mentionnés, on devrait garder présent à l'esprit l'objectif de "responsabilisation". La responsabilisation des femmes entrepreneurs grâce à une autosuffisance accrue devrait rester le principal objectif de toutes les interventions. Dans cette perspective, le rapport positif existant entre l'amélioration du niveau de vie des femmes, et le changement radical des mentalités qui doit s'opérer à leur niveau mériterait d'être pris en compte. Eu égard à ce qui précède, la série d'interventions à effectuer

uniquement les micro-projets, mais se situer à l'échelle nationale et régionale.

Au niveau des mesures à prendre :

Sur ce plan, l'objectif devrait être l'ouverture et le maintien d'un dialogue sur les mesures à prendre à différents niveaux en vue de : soutenir les efforts visant l'analyse des options de réformes de la politique de sensibilisation aux considérations de genres, remédier aux incidences inégales des politiques actuelles sur les femmes entrepreneurs des couches défavorisées, définir les politiques de compensation, les programmes et concevoir des interventions adéquates à mener par le gouvernement au niveau économique en vue de favoriser une croissance équitable des hommes et des femmes. Les considérations ci-dessus sont basées sur le principe que les micro-projets les mieux conçus peuvent être affectés par des décisions politiques qui ont une incidence sur les micro-entreprises (par exemple lois interdisant les ventes ambulantes). Il ne s'agit pas uniquement d'une simple procédure ; chaque bailleur de fonds, organisation, etc, doit trouver le créneau approprié grâce à une concertation sur l'action à mener en fonction de sa mission spécifique mais aussi selon le régime économique et politique prévalant dans chaque pays.

Collecte d'informations et de données

Ce point a déjà été défini comme étant une lacune qui entrave la réalisation des objectifs visés par les mesures appropriées prises lors des interventions. En particulier, hormis la collecte des données de base, cela implique qu'il faut élargir le type d'enquête nécessaire afin qu'elle soit utilisée tant par les décideurs que par les professionnels. Dans cette optique, on peut suggérer deux propositions spécifiques de projet :

- (i) la création d'une banque de données sur les femmes entrepreneurs à l'échelle régionale, pour recueillir toutes les données existantes, mais cette banque sera aussi systématiquement alimentée par les données des enquêtes et des études sur les différentes catégories de femmes entrepreneurs.
- (ii) l'enregistrement de tous les projets d'aide aux femmes entrepreneurs à l'échelle nationale afin d'être informé de tout double emploi, mais aussi de tous antécédents de réussite et

Organisation et établissement de réseaux

Il est certain qu'organiser et établir des réseaux d'activités des femmes est une stratégie indispensable pour leur responsabilisation. Divers degrés d'organisation sont possibles allant de l'organisation minimum nécessaire en vue de l'exécution d'un projet par des femmes entrepreneurs, à la création d'une association d'entrepreneurs au niveau national pour la défense d'intérêts. Cette stratégie implique aussi qu'on facilite l'accès des femmes entrepreneurs aux institutions nationales telles que la Chambre de commerce, les banques commerciales, etc.

Au regard de ce qui précède, pour relever le défi et saisir l'occasion de créer des groupements de femmes entrepreneurs, les bailleurs de fonds et les gouvernements doivent réaffirmer leur détermination et leur capacité d'aide, non seulement en faveur des micro-projets, mais aussi pour fournir une assistance à plus long terme et à grande échelle à des organismes plus vastes se consacrant davantage à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans les couches défavorisées de la société. Cela peut inclure des associations ou des syndicats de femmes beaucoup plus vastes.

Dans ce contexte particulier, il convient d'examiner les suggestions ci-après relatives aux projets :

- a) appuyer des initiatives visant à regrouper les femmes entrepreneurs (par exemple, par la ZEP, la CEA, etc) ; et
- b) Mener des efforts au niveau national en vue de créer des associations, notamment en faveur des femmes entrepreneurs les plus défavorisées et les plus marginalisées. A cet effet, on peut passer par des groupes informels déjà existants pour créer des associations.
- c) cette procédure exige, en partie, qu'on encourage les femmes entrepreneurs qui remplissent les conditions à adhérer à des associations et à des groupements d'entrepreneurs tels que la chambre de commerce, etc. Cela peut se faire grâce à une campagne publicitaire, mais aussi grâce à la sensibilisation de la direction de ces instances.

Accès au crédit

Cette question a beaucoup retenu l'attention et a été souvent identifiée comme un domaine où il faut apporter une aide d'urgence aux femmes entrepreneurs. Les problèmes soulevés en vue de faciliter l'accès des femmes au crédit sont nombreux : le rôle de la formation et de l'assistance technique pour des projets de système de crédit, le problème de la viabilité des projets, la classification des emprunteurs en fonction de la source de crédit, le rôle de la politique, l'évaluation de l'impact du crédit sur les femmes, compte tenu de la nature particulière de leurs entreprises. Tout programme de crédit en faveur des femmes entrepreneurs doit sérieusement prendre en compte les problèmes ci-dessus mentionnés.

A ce jour, de nombreux programmes de crédit ont été organisés par plusieurs bailleurs de fonds à travers l'Afrique. Toutefois, il n'y a pas encore d'initiatives plus globales qui se proposent de traiter des aspects structurels de ce problème.

Actuellement, un rapport de la Banque africaine de développement sur les mécanismes en vue de faciliter l'accès des femmes au crédit est en cours d'approbation. Ce rapport propose la création de quatre mécanismes de crédit dans quatre pays africains qui seront par la suite évalués pour être appliqués éventuellement à une plus grande échelle.

A cet effet, les principales propositions faites sont :

a) la création d'un fonds régional avec l'aide de plusieurs bailleurs de fonds qui se consacrent à l'octroi de crédit aux femmes entrepreneurs. Ce fonds peut avoir des succursales sous-régionales et nationales dont le mode de fonctionnement dépendra la situation de chaque

sous-région ou pays ; par conséquent, dans un pays donné on peut désigner une banque commerciale pour gérer le fonds, dans un autre pays on peut désigner une ONG, etc.

Formation

Le manque de compétences techniques des femmes entrepreneurs en matière de gestion/commerce est un obstacle de taille qui, tout comme le manque de crédit a toujours été souligné. Divers bailleurs de fonds ont déjà créé des modules/matériels de formation en vue de résoudre ce problème. Par conséquent une tâche essentielle devrait consister à répertorier ces matériels et à évaluer leurs méthodologies et les possibilités de double emploi. Pour que cette proposition ait une incidence de grande portée, le projet recommandé doit assister les politiques nationales en vue de la mise en oeuvre d'un programme de formation sur le plan quantitatif, en atteignant un plus grand nombre de femmes, mais aussi sur le plan qualitatif, en intégrant de manière appropriée une formation en matière de techniques de gestion/commerce.

Enfin, ce projet devrait mettre l'accent sur la crise économique ainsi que sur les taux de croissance démographiques alarmants, l'aggravation de la pauvreté au niveau des femmes à s'engager dans des initiatives privées. Or, il est plus probable qu'au lieu de s'atténuer, ces tendances s'accroîtront davantage au cours de la prochaine décennie. Par conséquent, il s'agit d'un défi que les africains et les africaines doivent non seulement relever avec détermination, mais aussi en faisant preuve d'imagination. Les recommandations formulées ci-dessus donnent une orientation sur les types de problèmes que l'on peut résoudre, toutefois, comme mentionné plus haut, le dialogue sur les mesures à prendre demeure le principal catalyseur pour relever ces grands défis qui se posent aux africains.

Documents de référence

1. Mécanisme de préparation des projets en Afrique, Documents présentés à la Conférence sur le "développement de l'initiative privée en Afrique subsaharienne" 1992, Accra - Ghana.
2. Amadi, Regina "Les femmes du secteur privé" : Une perspective africaine Mayatech Corporation, 1991.
3. Marsden, Keith "Entrepreneurs africains : Pionniers du développement" Société financière Internationale, Document de synthèse n° 9.
4. Zone d'échange préférentiel, Rapport sur la "Première table ronde des femmes entrepreneurs des Etats de l'Afrique du Sud et de l'Est".
5. Numéro spécial de "Développement international" sur le thème : Possibilités d'augmentation du revenu des femmes au-delà de la subsistance, dans les pays en développement.
6. Projet de note technique sur "les femmes du secteur privé en Afrique", préparé par la Banque africaine de développement, 1993.